

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 678

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 42

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« aux articles 1600-0 O et »

les mots :

« à l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (l'article 1600-0 O du code général des impôts a été abrogé).